

Conditions générales d'utilisation (contrat d'utilisation des données)

pour « SMART HOME by hornbach »

Remarque préliminaire

Le règlement européen sur les données (Data Act), entré en vigueur le 12 septembre 2025, stipule que HORNBACH ne peut utiliser les données d'utilisation non personnelles que sur la base d'un accord contractuel avec l'utilisateur concerné de « SMART HOME by hornbach ». Les données d'utilisation personnelles restent soumises au règlement général sur la protection des données.

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour but de permettre un échange de données équitable et basé sur la confiance, conformément aux dispositions légales.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation (« conditions d'utilisation ») s'appliquent dans le cadre de l'accord conclu entre HORNBACH Baumarkt Luxemburg S.à.r.l [« HORNBACH »] et l'utilisateur de « SMART HOME by hornbach » [« utilisateur »] dans le cadre d'un contrat d'achat (« contrat ») conclu directement ou via une intégration contractuelle concernant une passerelle « SMART HOME by hornbach » ou d'autres produits « SMART HOME by hornbach » et/ou des services numériques associés et des contrats connexes en ce qui concerne l'utilisation de toutes les données traitées lors de l'utilisation des produits intelligents mentionnés.

Les conditions d'utilisation suivantes ne couvrent pas les prestations et contreparties dues en dehors de l'utilisation des données dans le cadre d'un contrat ou d'une inclusion contractuelle, ni toutes les autres relations juridiques existant en vertu de la loi ou d'autres dispositions légales en dehors de l'utilisation des données régie par le présent accord d'utilisation.

Si l'utilisateur commande d'autres services associés, ceux-ci sont également couverts par les dispositions suivantes. Si les services associés sont soumis à des conditions d'utilisation supplémentaires, le fournisseur en informe l'utilisateur avant la commande du service en indiquant les conditions d'utilisation supplémentaires.

2. Définitions

« Produit » :

Le produit est une passerelle SMART HOME by hornbach ou tout autre objet mobile de la gamme « SMART HOME by hornbach » sur lequel l'utilisateur acquiert un droit sur la base d'un contrat d'achat, de location ou de leasing et qui obtient, génère ou collecte des données sur son utilisation ou son environnement et peut transmettre des données via un service de communication électronique accessible au public et dont la fonction principale n'est pas le stockage et le traitement de données.

Ne sont pas considérés comme des produits relevant du présent accord tous les articles/produits de la gamme HORNBACH commercialisés sous une autre marque que « SMART HOME by hornbach ».

« Service connecté » :

un service, y compris un logiciel, qui est intégré au produit « SMART HOME by hornbach » ou connecté à un produit « SMART HOME by hornbach » de telle sorte que le produit « SMART HOME by hornbach » ne peut pas

remplir ses fonctions sans ce service connecté. Cela inclut également les produits et services connectés, le compte utilisateur et les exigences techniques du système « SMART HOME by hornbach ».

En complément, les définitions de l'article 2 du règlement (UE) 2023/2854 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des règles harmonisées en matière d'accès équitable aux données et d'utilisation équitable des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et de la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données).

3. Nature et étendue des données utilisées, lieu d'utilisation

Lors de l'utilisation du produit et des services associés, les données énumérées ci-dessous, qui peuvent également être à caractère personnel, peuvent être générées, fournies et transmises. Elles sont utilisées et transmises conformément aux dispositions du présent contrat d'utilisation des données.

- 3.1. **Données d'enregistrement** : pour s'enregistrer, l'utilisateur fournit les données nécessaires à la création et à la gestion de son compte utilisateur (article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD).
- 3.2. **Données client générées par le produit** : générées lors de et en relation avec l'utilisation du produit et des services associés et transmises à HORNBACH, qui se distinguent les unes des autres comme suit :
 - 3.2.1. **Données relatives au produit** : données générées lors de l'utilisation du produit ou d'un service associé en rapport direct avec le produit/service. Il s'agit par exemple de la configuration et des réglages du produit et des logiciels associés, des messages de diagnostic et des données de consommation du produit.
 - 3.2.2. **Données de commande** : données générées lors de l'utilisation du produit ou d'un service associé en rapport avec l'activité de l'utilisateur. Il s'agit par exemple des données provenant d'actionneurs (par exemple, appareil allumé/éteint) et de capteurs (température, luminosité, etc.).
 - 3.2.3. **Données liées à l'utilisation** : données générées lors de l'utilisation du produit ou d'un service associé en rapport avec l'utilisateur et les activités de l'utilisateur. Cela comprend les identités des utilisateurs, les autorisations, les heures d'activité, la durée de l'activité, le type d'activité et des informations générales sur la manière dont l'utilisateur utilise le produit et les services associés, ainsi que les autorisations.
- 3.3. **Données dérivées** : dans la mesure où des services contractuels correspondants sont convenus, HORNBACH génère, par le traitement des données clients, éventuellement en combinaison avec d'autres données ou informations, des données dérivées qui peuvent contenir de nouvelles informations. Les données dérivées comprennent, par exemple, des suggestions d'optimisation des activités de l'utilisateur.

4. Droits d'utilisation et de transmission des données pour HORNBACH

4.1. Utilisation pour la fourniture de la prestation contractuelle :

- 4.1.1. **Les données d'enregistrement** sont utilisées, dans la mesure où cela est nécessaire, pour la gestion du compte utilisateur et pour la fourniture des prestations contractuelles (article 6, paragraphe 1, lettre b du RGPD).
- 4.1.2. **Données générées par le produit et données dérivées** : celles-ci sont utilisées pour fournir le produit et les services associés conformément au contrat et pour garantir leur fonctionnement sûr et correct. Dans la mesure où il existe un lien avec une personne, la licéité du traitement des données utilisateur découle de l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD.

4.2. Utilisation à des fins propres par HORNBACH :

HORNBACH est en outre autorisé à utiliser les données générées par le produit et les données dérivées pour améliorer et perfectionner le produit et les services associés, ainsi que pour développer de nouveaux produits et services associés comparables. Cela ne s'applique toutefois que si et dans la mesure où il a préalablement anonymisé complètement les données utilisées à cette fin et exclu toute traçabilité vers l'utilisateur. HORNBACH est également autorisé à utiliser ces données au-delà de la durée du contrat.

4.3. Transmission de données par HORNBACH

4.3.1. HORNBACH est en droit de mettre les données générées et dérivées du produit à la disposition de tiers ou de les charger de leur traitement, dans la mesure où cela sert à fournir le produit et les services associés conformément au contrat et à garantir leur fonctionnement sûr et correct. HORNBACH s'engage à lier ces tiers à des conditions contractuelles qui garantissent qu'ils traitent les données de l'utilisateur de manière confidentielle et ne les utilisent qu'aux fins convenues avec l'utilisateur et dans les conditions convenues avec lui, ainsi que dans le respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel. Le tiers est également tenu de prendre des mesures de protection techniques et organisationnelles suffisantes pour garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données.

4.3.2. HORNBACH est en outre autorisé à transmettre les données générées par les produits et les données dérivées à des tiers avec lesquels HORNBACH collabore directement aux fins susmentionnées, afin d'améliorer et de perfectionner les produits et les services associés, ainsi que de développer de nouveaux produits et services associés comparables. Toutefois, cela ne s'applique que si et dans la mesure où HORNBACH a préalablement anonymisé complètement les données utilisées à cette fin et exclu toute traçabilité vers l'utilisateur. HORNBACH est également autorisé à transmettre ces données au-delà de la durée du contrat.

4.3.3. En outre, HORNBACH ne peut mettre les données à la disposition de tiers qu'avec le consentement de l'utilisateur ou à la demande de celui-ci en vertu de ses droits de transmission. Toutefois, le droit de transmission est exclu d'emblée si le tiers est un opérateur de services de plateformes centrales qui a été désigné comme gardien pour un ou plusieurs de ces services conformément aux dispositions du règlement sur les marchés compétitifs et équitables dans le secteur numérique (loi sur les marchés numériques). Si des données ont été transmises à des tiers qui n'étaient pas encore désignés comme gardiens au moment de la transmission, mais qui le sont devenus par la suite, la transmission doit être immédiatement interrompue.

5. Droits de l'utilisateur sur les données

Conformément aux dispositions suivantes, l'utilisateur a le droit d'accéder aux données générées par le produit et aux données dérivées, de les utiliser et de les transmettre.

5.1. Accès et utilisation des données générées par le produit :

Si l'utilisateur ne peut pas accéder directement aux données générées par le produit via les interfaces correspondantes, HORNBACH met ces données, y compris les métadonnées, à la disposition de l'utilisateur dès la première demande, de manière sécurisée et aussi simple que possible, sans délai, gratuitement et, le cas échéant, en continu et en temps réel. Cela se fait sur simple demande par voie électronique, dans la mesure où cela est techniquement possible et conforme aux présentes conditions d'utilisation. Les exceptions prévues à l'article 7 du règlement sur les données continuent de s'appliquer.

Dans la mesure où les droits de propriété intellectuelle de HORNBACH ou de tiers sont concernés, HORNBACH accorde par la présente à l'utilisateur les licences nécessaires pour l'utilisation à des fins privées de l'utilisateur.

Dans la mesure où cela concerne des données et informations confidentielles de HORNBACH ou de tiers, l'accès et l'utilisation ne sont autorisés que si un accord de confidentialité stipulant les conditions détaillées a été préalablement conclu entre HORNBACH et l'utilisateur.

5.2. Accès et utilisation des données dérivées :

HORNBACH met les données dérivées à la disposition de l'utilisateur conformément aux accords relatifs au service associé correspondant, afin qu'il puisse les utiliser aux fins convenues, de manière sécurisée et aussi simple que possible. Dans la mesure où cela concerne les droits de propriété intellectuelle de HORNBACH ou de tiers, HORNBACH accorde par la présente à l'utilisateur les licences nécessaires pour l'utilisation aux fins convenues par l'utilisateur. Dans la mesure où cela concerne des données et informations confidentielles de HORNBACH ou de tiers, l'accès et l'utilisation ne sont autorisés que si un accord de confidentialité stipulant les conditions détaillées de la transmission a été conclu au préalable.

5.3. Transmission à des tiers :

5.3.1. L'utilisateur est en outre autorisé à transmettre à des tiers les données générées par le produit et ses droits d'utilisation correspondants sur la base des fins contractuellement convenues avec ces derniers ou à les faire transmettre par HORNBACH. Cela comprend notamment la transmission à des prestataires de services de maintenance et de réparation indépendants à des fins de maintenance et de réparation du produit ou à des fabricants d'autres appareils/produits liés au produit à des fins de dépannage et d'intégration d'autres appareils/produits. Dans la mesure où cela concerne les droits de propriété intellectuelle de HORNBACH ou de tiers, HORNBACH accorde par la présente à l'utilisateur les licences nécessaires pour l'utilisation aux fins convenues de manière licite.

5.3.2. Toutefois, il n'existe pas de droit de transmission si le tiers est un opérateur de services de plateformes centrales qui a été désigné comme gardien pour un ou plusieurs de ces services conformément aux dispositions de la loi sur les marchés numériques.

5.3.3. La transmission doit être effectuée sur la base d'un accord contractuel. Le cas échéant, les obligations existantes découlant des accords de confidentialité entre HORNBACH et l'utilisateur doivent être transmises au tiers.

L'accord doit garantir :

- que le tiers traite les données de manière confidentielle et prévoie des mesures de protection techniques et organisationnelles suffisantes pour garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données,
- que le tiers utilise les données exclusivement aux fins convenues avec l'utilisateur et dans les conditions convenues avec lui et HORNBACH, et qu'il supprime les données dès qu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'objectif convenu avec l'utilisateur,
- qu'il est interdit au tiers d'utiliser les données pour développer des produits ou des services concurrents des produits ou services associés de HORNBACH.

5.3.4. La transmission des données ou des droits d'accès et d'utilisation correspondants par le tiers à d'autres tiers est autorisée si cela est nécessaire à la fourniture du service par le dernier tiers et qu'il n'existe pas d'intérêts contraires manifestes de HORNBACH. En cas d'intérêts contraires graves, HORNBACH dispose d'un droit d'interdiction.

5.3.5. Les droits d'utilisation et de transmission des données générées par les produits par l'utilisateur subsistent même après la fin du présent contrat. Toutefois, l'utilisateur n'est pas autorisé à utiliser ou à transmettre ou faire transmettre les données générées par le produit d'une manière qui porte directement préjudice aux intérêts commerciaux légitimes de HORNBACH, en particulier pour développer des produits ou des services connexes concurrents des produits ou services connexes de HORNBACH. Cela s'applique également après la fin du contrat relatif au produit et/ou aux services connexes.

5.3.6. La transmission de données dérivées n'est autorisée à l'utilisateur qu'avec l'accord exprès de HORNBACH.

6. Reprise du contrat

- 6.1. En cas de vente du produit par l'utilisateur (revendeur), celui-ci informe l'acheteur des conditions d'utilisation existantes avec HORNBACH et propose au deuxième (ou autre) acheteur de conclure l'accord d'utilisation des données existant avec HORNBACH.
- 6.2. En concluant cet accord, HORNBACH accepte à l'avance la reprise du contrat par le deuxième (ou autre) acheteur. Le revendeur est tenu d'informer HORNBACH du partenaire contractuel et de la date de reprise du contrat.
- 6.3. Les accords de confidentialité existants restent inchangés.

7. Modalités de mise à disposition et de publication et obligations liées à la transmission à des tiers

- 7.1. HORNBACH s'engage à créer les conditions techniques nécessaires pour que l'utilisateur puisse exercer pleinement ses droits sur ses données conformément aux présentes conditions d'utilisation.
- 7.2. HORNBACH veille notamment à mettre en place les conditions techniques nécessaires et habituelles pour l'accès et l'utilisation en fournissant les interfaces ou accès système nécessaires et courants et met à disposition les données générées par le produit sur demande, sans délai, dans un format courant lisible par machine, téléchargeable et modifiable en temps réel.
- 7.3. En outre, HORNBACH veille à ce que les conditions techniques nécessaires et habituelles soient réunies pour la transmission des données générées par le produit et met les données générées par le produit à la disposition des tiers autorisés, sur demande, dans un format courant convenu, lisible par machine, directement, immédiatement et moyennant une indemnité raisonnable pour couvrir les frais de l'utilisateur, via des interfaces ou des accès au système courants, dans la mesure où cela est techniquement possible, de manière continue et en temps réel, et dans la même qualité que celle dans laquelle les données sont disponibles chez HORNBACH. À cette fin, HORNBACH s'engage à proposer au(x) tiers la conclusion d'un accord régissant les modalités de mise à disposition. Le calcul de l'indemnisation est effectué conformément à l'article 9 du règlement sur les données.
- 7.4. Afin de faciliter, d'accélérer et de sécuriser la transmission de sa demande d'accès ou de transmission, HORNBACH met à la disposition de l'utilisateur un moyen de communication électronique simple et sécurisé (généralement une adresse e-mail).
- 7.5. Les parties conviennent que HORNBACH n'est tenu de transmettre des secrets d'affaires lors de la transmission par l'utilisateur ou à la demande de l'utilisateur que dans la mesure où cela est absolument nécessaire pour atteindre l'objectif convenu entre l'utilisateur et le tiers et où le tiers a conclu un accord de confidentialité avec HORNBACH afin de préserver la confidentialité, et a pris toutes les mesures spécifiques nécessaires convenues dans cet accord pour garantir la confidentialité.

8. Garantie, responsabilité, durée et résiliation

- 8.1. La garantie, la responsabilité, la durée et la résiliation ordinaire sont régies par le contrat sous-jacent.
- 8.2. Le droit des deux parties à une résiliation extraordinaire pour motif grave reste inchangé. Un motif grave autorisant une partie à procéder à une résiliation extraordinaire existe notamment lorsque l'autre partie commet des violations répétées ou graves des dispositions des présentes conditions d'utilisation.
- 8.3. La résiliation conformément aux règles ci-dessus doit être effectuée par écrit.